

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Blois qui jure guerre éternelle aux intrigants et fait l'éloge du représentant Garnier (de Saintes), lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Blois qui jure guerre éternelle aux intrigants et fait l'éloge du représentant Garnier (de Saintes), lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 461-462;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31031\\_t1\\_0461\\_0000\\_20](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31031_t1_0461_0000_20)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 41

La société populaire d'Auxerre écrit qu'elle a reçu avec la plus grande sensibilité le décret sur la liberté des noirs. « Depuis que notre liberté est conquise, dit-elle, le Français, en consommant un morceau de sucre, ne frémissait-il pas d'indignation, en réfléchissant que cet objet de sa sensualité avoit peut-être coûté 50 coups de fouet et quelques lambeaux de chair au malheureux esclave qui en a cultivé la canne ? Cette loi a le double avantage de faire rentrer dans leurs droits un très-grand nombre d'hommes et de paralyser le commerce de nos ennemis, Anglais, Hollandais, Espagnols ! bientôt la Jamaïque, la Havane vous échapperont : bientôt vous serez écrasés par les débris des fers des victimes de votre tyrannie ; vous éprouverez que partout la liberté suivra de près la renommée, et qu'il est maintenant aussi impossible de faire taire l'une que d'enchaîner l'autre. »

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public(1).

## 42

Les membres composant la société régénérée des sans-culottes Montagnards, amis de la liberté et de l'égalité, séante à Bayonne, écrivent : « Quand le peuple écrase de sa massue les ennemis de la liberté, quand la Montagne foudroie tous les monstres liberticides, il sort donc encore du marais, de ces reptiles venimeux qui rampent autour d'elle ! Au milieu des trophées de la victoire, d'où viennent sourdement ces mots de paix ! L'infâme fédéraliste renaît-il de sa cendre ? Les vils suppôts des rois sont-ils encore parmi nous ? Eh, quoi ! le sang de nos frères auroit-il teint d'inutiles lauriers ? Non. Il faut à la République une victoire entière ; son glaive ne doit reposer que quand elle sera vengée des monstres qui ont osé l'outrager ; que quand ces hommes impies ne souilleront aucun point du sol français. Que tous les sceptres s'inclinent devant le génie de la liberté ; qu'ils reconnoissent le peuple souverain qui a brisé ses fers, et nous pourrons peut-être oublier qu'il existe des rois. La paix ! la paix dont on parle aujourd'hui, c'est le repos des tyrans ; c'est pour eux le temps de redoubler leurs efforts, et de préparer de nouveaux crimes. Peuple français les combats développent ta vigueur ; ne sors de l'arène qu'après avoir terrassé tes vils adversaires, que quand ils seront réduits à la nécessité de t'imiter ou d'envier ton bonheur. Les Français libres fraternisent avec les sans-culottes de tous les pays ; mais ils n'accordent la paix à des rois, que quand ils les ont vaincus. Qu'ils apprennent, tous ces mangeurs d'hommes, tous ces brigands couronnés, que la foudre nationale ne cessera de gronder sur eux, que quand la République une et indivisible sera affermie sur des bases inébranlables, et que le génie de la liberté planera majestueusement sur toutes les contrées de la France. Représentans d'un peuple libre, frappez, frappez de grands

(1) P.V., XXXIII, 317. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1197.

coups : nous vous seconderons jusqu'à la mort. Les sans-culottes de la société régénérée de Bayonne n'ont pu, sans frémir d'indignation, entendre, à présent, parler de paix : ils n'ont pu voir dans les hommes lâches ou perfides qui propagent cette idée désastreuse que les restes impurs des factions abattues, ou les têtes sans cesse renaissantes de l'hydre aristocratique : ils les rejettent de leur sein avec horreur, sûrs qu'appeler votre attention sur ces nouvelles trames, c'est plus qu'il n'en faut pour vous faire déclarer traîtres à la patrie, et poursuivre comme tels, ceux qui parleront de paix avant la victoire entière. Nations étrangères, hommes esclaves, et tyrans de tous les pays, sachez que les sans-culottes français veulent guerre aux châteaux, paix aux chaumières ; guerre éternelle ou victoire entière. Apprenez que le Peuple, la Convention, la Montagne ne sont qu'un seul faisceau, serré par des liens indissolubles, dont la hache infatigable et terrible, frappe non les peuples amis, non les nations vaincues, mais les tyrans qui les oppriment. »

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

## 43

Les membres composant le conseil-général de la commune de Fruges, district de Montagnersur-Mer, département du Pas-de-Calais, annoncent à la Convention qu'ils ont célébré avec enthousiasme, une fête, à l'occasion de la reprise de Toulon ; et qu'ils ont envoyé au chef-lieu du district, l'or, le cuivre, le fer, et 3 cloches du poids de 3,100 livres ; le tout provenant de leur église érigée en temple de la Raison.

Cette commune a fait conduire au magasin de l'habillement, à Arras, 124 chemises, 44 paires de bas de laine, 12 paires de bas de fil, 45 paires de souliers, 2 habits uniformes, 2 vestes, une culotte, une paire de bottes et 5 chapeaux : ils félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et à ne faire ni paix ni trêve avec les tyrans. Enfin, ils demandent la maison ci-devant curiale, pour en faire leur maison commune et y tenir leurs séances.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (2).

## 44

La société populaire de Blois (3) écrit que cette commune datera sa liberté et son bonheur du jour heureux où elle reçut dans son sein le généreux montagnard Garnier (de Saintes) qui, par son énergie, vient de la régénérer, et de démasquer un nommé Roche-Jean, prêtre, qui, depuis trois ans, trompoit le peuple, opprimoit les patriotes, et réduisoit au silence tous ceux qui dédaignoient de s'attacher à son sort. Elle jure par la Montagne, qu'elle sera ferme dans ses principes, et fera une guerre éternelle aux aristocrates, aux modérés et aux intriguans (4).

(1) P.V., XXXIII, 317-19. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1197.

(2) P.V., XXXIII, 319. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) Voir ci dessus, n° 19.

(4) P.V., XXXIII, 319-320. J. Sablier, n° 1197.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité de salut public.

## 45

L'agent national près le district de Castelsarrasin, département de la Haute-Garonne, annonce qu'il fait passer au ministre de la guerre, une somme de mille livres donnée par les citoyens Miculet-La-Rivière père et fils, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 46

La société régénérée des jacobins de Sarre-Libre félicite la Convention sur son décret qui rend la liberté à une portion bien intéressante des habitans du globe : « les quels ne différoient de nous, dit-elle, que par la couleur et l'infortune. Il appartenait à la Convention nationale de proclamer la liberté des noirs ; c'est un des plus beaux triomphes de la vertu et de l'éternelle justice ; c'est donner de nombreux et fidèles défenseurs à notre impérissable cause, qui triomphe et triomphera, malgré les efforts du vice. Graces soient rendues, continue-t-elle, au représentant Faure ! depuis son arrivée ici, notre district a pris une nouvelle vigueur ; les autorités constituées ont été épurées ; des hommes froids, égoïstes, aristocrates, ont été remplacés par de chauds sans-culottes, bons républicains ; des modérés, des intrigans s'étoient glissés parmi nous, ils ont été chassés. Les contre-révolutionnaires ont été traduits devant les tribunaux, et le fanatisme a reçu le dernier coup de masse. Cependant, Faure vous a été dénoncé ; soyez en garde contre la division que l'on voudroit semer parmi vous pour vous affoiblir. »

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) Le texte du B<sup>in</sup> (24 vent.) est un peu différent : « La Société populaire et les citoyens de la commune de Blois écrivent à la Convention que le bonheur et la tranquillité dont ils jouissent actuellement, ne date que depuis le séjour de Garnier de Saintes dans leur cité. Ranimer le courage, l'énergie, le patriotisme, démasquer les intrigans et surtout un nommé Roche Jean qui, sous le masque de la vertu, cache tous les vices dont l'âme et le cœur d'un prêtre sont susceptibles ; contenir les malveillans, poursuivre à outrance les ennemis de la patrie, telles ont été les actions de votre collègue. Il a justifié notre confiance, législateurs, ainsi que votre choix. Nous avons vu avec plaisir qu'il étoit un véritable rameau de la Sainte Montagne, pour qui nous redoublons d'attachement, comme de courage et de force pour le maintien de la liberté et la défense de la République ».

(2) P.V., XXXIII, 320. B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.

(3) P.V., XXXIII, 320. B<sup>in</sup>, 25 vent. ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.

## 47

Les membres composant le comité révolutionnaire de la commune de Lisle annoncent que le citoyen Dambrine vient de donner, pour les défenseurs de la patrie blessés dans les combats contre les tyrans, 36 draps, 22 serviettes et 3 grands rideaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 48

La société populaire de Loches, département d'Indre-et-Loire, applaudit au décret bienfaisant du 16 pluviôse, qui a brisé les chaînes de 700,000 esclaves. Elle fait passer l'extrait du procès-verbal d'une de ses séances, dans laquelle des citoyens de couleur de ce district, invités à s'y rendre, ont fraternisé avec les membres de la société, au milieu des plus vifs applaudissemens.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

## 49

La société républicaine des sans-culottes de Neuvy-la-Loi, district de Mont-Braine, département d'Indre-et-Loire, s'écrie : « Des bruits de paix ont pénétrés jusques dans nos chaumières. Quoi ! la paix ! le sol de la liberté est-il purgé de la présence des esclaves des rois ? Les conspirateurs, qu'ils entretiennent dans le sein de la République, n'existent-ils pas encore ? Les tyrans sont-ils anéantis ? La souveraineté du peuple est-elle reconnue ? Citoyens-représentans, c'est quand ces préliminaires seront remplis, que vous pourrez suspendre un moment l'ardeur héroïque de 1,200,000 guerriers ; non pour entendre à des capitulations de paix, mais pour en dicter les conditions : jusques-là, que le salpêtre tonne, et que 1 200,000 autres bras soient employés à forger les foudres. »

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

## 50

Roux, représentant du peuple dans le département des Ardennes, annonce que la Raison a aussi son temple dans la commune de Sedan ; (l'inauguration en a été faite le 20 de ce mois, avec la plus grande solennité) ; que cette commune, si souvent calomniée par des individus, « qui, dit-il, n'ont que ce moyen de faire parler d'eux », s'est empressée de verser dans la caisse du district, 318,000 livres, montant de son emprunt forcé, qu'elle a naguères avancé une somme de 300,000 livres pour assurer ses subsistances ; qu'elle fait son service militaire avec

(1) P.V., XXXIII, 321. B<sup>in</sup>, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.

(2) P.V., XXXIII, 321. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 321. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).